

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 24 juillet 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille six, le 24 juillet à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la place Bellevue à Arboras sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude - Mme MARTIN Françoise - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
18 juillet 2006

Absents excusés : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. DELFAU Gérard - Mme Isabelle VIVIEN Mme - GERBAL Renée - M. ASTIE Michel -

Date d'affichage

Absents - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle -

Date de retrait d'affichage

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. Jacques Donnadiéu est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

66-2006 Parc d'activités de Camalcé : commercialisation du lot B.15

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que la Communauté de communes a enregistré plusieurs demandes d'implantations économiques sur le Parc d'Activités communautaire de Camalcé, sur la commune de Gignac.

Après analyse, la commission développement économique a émis un avis favorable sur le projet suivant, qui rentre tous dans les critères de sélection des entreprises votés par le conseil communautaire du 15 mars 2005 :

NOM	Activités	Nature du projet	N°lot	Superficie	Prix de vente
DAUDE	DERMATOLOGUE	Création d'un cabinet	B.15 (rdc)	60.1	1460

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du lot B15, sur la base de 1460 € HT (plateau non aménagé)
- d'autoriser le président à préparer et signer les documents relatifs à la co-propriété et à l'association syndicale libre à constituer

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET